



mercredi 21 mai 2008

Discours du Président

Assemblée Générale du CNOSF

—

Chers Collègues, membres du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif du CNOSF

Mesdames, Messieurs les Présidents et délégués des Fédérations,
Mesdames, Messieurs les représentants des services de l'Etat et des collectivités territoriales,
Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires,
Mesdames, Messieurs, les représentants des médias
Chers amis,

Nos assemblées générales constituent à l'évidence des moments forts de la vie de notre mouvement, tant pour l'amitié qui nous lie que pour les valeurs humaines et le sens de l'engagement que nous partageons.

Si toutes sont essentielles au bon ordonnancement de nos activités et à leur indispensable mutualisation, certaines, comme celle d'aujourd'hui, témoignent plus encore de notre vitalité et de notre capacité à répondre aux enjeux majeurs, voire structurels, que la conjoncture nous impose.

En termes de conjoncture justement, dont les effets sur notre structuration, et notre futur sont évidents, je me dois de m'exprimer, en ouverture de notre assemblée générale, sur le thème imposé de la révision générale des politiques publiques.

La RGPP comme l'on dit dans les milieux bien informés, est bien aujourd'hui au cœur des discussions gouvernementales et naturellement, pour ce qui semble devoir concerner le mouvement sportif, au centre des préoccupations du Ministère chargé des sports.

Sollicité au quatrième trimestre 2007 sur un certain nombre de questions portant sur l'organisation du sport, dans le cadre de cette RGPP, j'ai avec le Bureau Exécutif, suggéré quelques pistes de réflexion dans l'esprit de partenariat que nous promovons depuis toujours avec L'Etat et ses représentants.

Des réflexions, avancées prudemment, qui concernaient l'évolution prévisible du modèle dit « de cogestion du sport français », cette fameuse 3^{ème} voie, ni tout Etat, ni tout mouvement sportif, promue dans les années 1960.

Une évolution qui appelle à l'évidence une transformation des rapports entre l'Etat et le mouvement sportif et donc assez directement un partenariat mieux établi entre le ministère chargé des sports et le CNOSF, les fédérations adhérentes et les structures déconcentrées du mouvement sportif, concernant les questions relatives notamment :

- à la gouvernance du sport,
- son financement au travers du CNDS et des conventions d'objectifs,
- les scénarios d'évolution des Cadres Techniques,
- l'avenir du service à compétence nationale de la Préparation Olympique et Paralympique,
- l'empilement des structures publiques intervenant sur le sport de haut niveau
- l'implication accrue du CNOSF dans la direction de l'INSEP....

Le mouvement sportif est naturellement prêt à apporter des réponses dès lors qu'il est sollicité en toute connaissance de cause.

Cela dit, pour exercer pleinement sa responsabilité, le CNOSF, au nom du mouvement sportif, doit être totalement impliqué et reconnu comme un acteur incontournable de la vie sportive dans le pays, y compris dans ses prolongements professionnalisés.

L'immatunité dont serait qualifié le mouvement sportif, si l'on en croit les indiscretions qui accompagnent inmanquablement tout échange réservé, n'est certes pas de nature à créer le climat de confiance nécessaire aux évolutions souhaitables nées de la place du sport dans notre société.

La concertation la plus approfondie possible reste pour le CNOSF, ses fédérations, ses CROS, CDOS et CTOS, le meilleur, mais aussi le seul moyen d'avancer en toute responsabilité vers une actualisation de la gouvernance du sport en France.

Une concertation qui doit s'organiser sur des bases claires, naturellement avec l'Etat, dont la considération qu'il porte au sport est importante, mais également avec l'ensemble des collectivités publiques qui ont choisi de se doter des capacités à intervenir, ô combien utilement, dans le champ du sport, bien qu'elles n'aient pas reçu de compétences déléguées.

Cette volonté de concertation, régulièrement déclarée par le CNOSF, conduira au 4^{ème} trimestre de cette année à tenir la première conférence nationale du sport, comme nous nous y sommes engagés en en présentant le projet à Madame la Ministre en juillet dernier, puis à notre Secrétaire d'Etat, lors de la cérémonie des vœux, après sa prise de fonction.

Il s'agit pour nous de faire le point sur l'état de l'union entre toutes les forces qui concourent à la réalité de la pratique sportive dans notre pays, d'en favoriser la meilleure orchestration possible entre tous les acteurs et de la décliner de manière cohérente à tous les niveaux des relations avec les collectivités publiques, notamment par la tenue de conférences régionales.

D'autres ont construit avant nous les bases d'un mouvement dont les développements se sont diversifiés, complexifiés, au point d'intéresser tous les domaines de la vie sociale dans notre pays.

Notre responsabilité aujourd'hui, forts d'un héritage que nous avons su collectivement développer et actualiser, consiste à s'engager pleinement, conscients de notre maturité comme de notre devoir de partage, avec les moyens de nos responsabilités, dans une nouvelle étape de notre histoire.

Une étape, une véritable évolution, qui passe par la clarification des rôles de chacun des acteurs de ce grand puzzle que constitue le champ du sport, avec toutes ses pratiques sous toutes ses formes à tous les niveaux et à tous les âges.

Cette clarification ne peut s'opérer dans notre esprit que par la considération des responsabilités de chacun des acteurs.

Nous revendiquons la nôtre, non pas contre d'autres acteurs, mais pour le développement, l'affermissement de notre tissu associatif qui fait du mouvement sportif la plus grande organisation civile de notre pays.

Une organisation consciente de l'intérêt que suscitent ses activités et fière du partage des valeurs humaines dont les terrains de sport sont des lieux d'exercice privilégié bien que tout n'y soit pas parfait.

Au moment où le financement par l'Etat des conventions d'objectifs des fédérations est soumis à restriction, il me semble indispensable de sortir du cas par cas et de s'atteler ensemble au traitement d'une situation pour le moins alarmante.

Nous sommes tous d'accord pour contribuer à l'amélioration de la situation financière de notre pays, mais il faut comprendre que cela ne peut se faire, pour la partie des efforts qui nous concernent, sans un minimum d'échanges organisés avec le mouvement sportif et pas seulement autour de ce qui est décidé pour chaque fédération.

J'ai bien entendu le message qui m'a été adressé par le collège des fédérations sportives, dont les membres se sont émus à juste titre de la manière et du résultat de leurs rendez-vous annuels sur leurs conventions d'objectifs.

J'ai également entendu celui de certaines fédérations olympiques dont le collège se réunira prochainement sur ce même motif, comme je comprends le souci de tous nos adhérents.

Au-delà de partager leurs justes inquiétudes, je me soucie de l'unité qui nous caractérise et des effets possibles d'une apparence de considération qui pourrait varier selon le calendrier de nos événements, à commencer par les Jeux Olympiques.

Nous étions convenus lors du précédent Conseil d'Administration du mois d'avril d'adresser un courrier au Premier Ministre dont vous avez reçu une copie, afin de solliciter son attention sur :

- le maintien des moyens du CNDS, au-delà du terme du PNDS,
- le financement des conventions d'objectifs

Mais, également, sur des questions fondamentales portant sur :

- le rôle des fédérations dans le domaine de la formation,
- la gouvernance du sport de haut niveau
- la légalisation des jeux en ligne.

Toutes ces questions qui sont au centre des grands choix politiques auxquels sont confrontés l'organisation du sport français et ses fédérations, le CNOSF et ses représentations territoriales.

Les projets de résolutions qui vous sont proposées aujourd'hui sur cinq grandes questions sont le fruit des travaux menés par les différentes instances du CNOSF.

Ces résolutions sont bien évidemment en rapport aux thèmes présentés à l'attention du Premier Ministre et se rapportent :

- au financement et à l'organisation du sport en France
- aux jeux et paris sportifs
- au rôle des fédérations en matière de certification-qualification
- à la démarche de professionnalisation au profit de l'emploi sportif
- au sport professionnel et à la spécificité sportive reconnue au niveau européen.

Je remercie ces instances, commissions, conseils et groupes de travail, que je ne citerai pas, mais dont vous retrouverez l'essentiel des productions dans les documents qui vous sont remis.

Je remercie également, toutes celles et ceux qui ont animé ces rencontres de travail ainsi que tous ceux qui ont été invités, dans un esprit d'ouverture, à faire part de leur expertise.

Les propositions qui vous sont faites, dont les termes ont été choisis avec un grand soin et au prix de nombreux échanges qui ne sont pas terminés pour autant, illustrent notre volonté de participer pleinement à la RGPP qui concerne les activités sportives, lesquelles relèvent de notre mouvement.

Nos travaux ont été éclairés en permanence par la perspective de la Présidence Française de l'Union Européenne dont les différents événements prévus à son calendrier traiteront notamment du sport.

Un traitement nécessairement en rapport avec la publication du livre blanc de la commission européenne et des articles du traité de Lisbonne qui consacrent le rôle éducatif et social du sport et met en exergue les spécificités reconnues à nos activités et sur lesquelles nous avons et aurons à travailler.

Nos résolutions tiennent donc compte du contexte européen, y compris celle relative à la formation pour laquelle nous proposons une modification du Code du Sport.

Si je comprends bien le sens de la 6^{ème} recommandation de la déclaration conjointe des Ministres chargés des sports et des représentants des organisations sportives continentales lors de la réunion européenne de Loubiana du 17 mars 2008 qui précise : *"Les signataires reconnaissent que les organisations sportives ont, dans le respect des législations nationales et communautaires, et sur la base d'un fonctionnement démocratique et transparent, la mission de diriger et d'organiser leurs disciplines »*.

Il me semble que nous sommes fondés à vouloir remplir notre rôle dans ce domaine comme dans d'autres.

Notre démarche est positive.

Elle ne vise pas, comme certains commentaires alarmistes le laissent entendre, à se substituer à l'Etat.

Le mouvement sportif, comme toute organisation sociale, a besoin du pouvoir régalien de l'Etat.

Je souhaite, nous souhaitons, que l'Etat exerce pleinement ses responsabilités, et sollicite, comme c'est normal, la participation et le dynamisme du mouvement sportif avec tout son capital humain, son goût et ses capacités pour l'engagement volontaire.

La vitalité de l'un et la puissance de l'autre qui ne sont pas de même nature doivent et ne peuvent que se compléter.

C'est le sens de nos échanges réguliers avec notre Ministre et notre Secrétaire d'Etat.

Notre mouvement est bien au fait de son rôle dans le concert de notre société ainsi que nombre de ses initiatives réalisées en partenariat avec les pouvoirs publics et les entreprises, au bénéfice de projets éducatifs et sociaux en témoignent.

La création d'une Fondation du Sport Français est une nouvelle initiative.

Une initiative qui s'inscrit dans la recherche de nouvelles synergies avec la volonté d'orchestrer au mieux les engagements du monde des entreprises en faveur de grandes causes du sport.

Tout ce qui concerne cette Fondation vous est naturellement présenté avec tous les éléments utiles.

Entre autres initiatives, je tiens à rappeler la création de la chambre arbitrale du sport dont j'ai eu le plaisir, avec son Président, également chargé de la conciliation, d'accueillir très récemment les membres dans la maison du sport français. Cette instance de règlement de litiges constitue à l'évidence un progrès.

Avant de conclure je souhaite remercier nos partenaires institutionnels et privés dont l'engagement à nos côtés est un encouragement constant à faire vivre le meilleur de notre organisation et à progresser dans nos réalisations.

Je les remercie pour vous tous de leur confiance et de leur attachement à nos projets.

Je souhaite dire toute ma gratitude à mes collègues du Bureau Exécutif et aux membres du conseil d'Administration dont la disponibilité et les avis et propositions sont déterminants.

Ma gratitude est également dédiée à tous nos membres et avec eux à toutes celles et ceux qui font vivre au quotidien, dans nos clubs et nos structures, les activités physiques et sportives au bénéfice du plus grand nombre.

Je remercie l'équipe de nos permanents pour son investissement constant et son attachement à mettre en œuvre nos décisions

Je terminerai en adressant mes vœux, nos vœux de réussite à l'équipe de France Olympique et à chacun de ses membres de réaliser leurs aspirations.

J'adresse tous mes encouragements à ceux qui sont encore en phase de qualification ainsi qu'à toutes les équipes de France de l'ensemble de nos disciplines.

Je vous remercie de votre attention.

Henri Sérandour

Président du CNOSF